

# X t r e m e B i k e C l u b

Ludovic Lechner - Président

---

5 rue Contades 67300 Schiltigheim  
06 79 85 58 38  
p r e s i d e n t @ x t r e m e b i k e c l u b . f r  
w w w . x t r e m e b i k e c l u b . f r

Schiltigheim, le 15 mars 2018

Monsieur le Maire  
*Mairie de Grendelbruch*  
Place de la Mairie  
67190 Grendelbruch

Objet : Opération d'entretien d'un sentier

Monsieur le Maire,

Je m'adresse à vous en qualité de Président de l'association Xtreme Bike Club (XBC), ayant son siège 5 rue Contades, 67300 Schiltigheim et de représentant de l'antenne locale pour le massif des Vosges de l'association Mountain Bikers Fondation (MBF), ayant son siège Maison du Tourisme, 14 rue de la République à 38000 Grenoble.

Ces associations ont pour objet une pratique du vélo tout terrain respectueuse de l'environnement et des autres usagers des sentiers.

Dans ce cadre, nos associations conduisent des actions d'entretien, nettoyage et réouverture de sentiers dans les massifs où se pratique le VTT.

Cette année, nous avons prévu une action d'entretien le 7 avril 2018 et nous souhaiterions pouvoir entretenir un chemin qui se situe en partie sur le territoire de la commune de Grendelbruch. Le chemin relie notamment le Piton du Falkenstein à la rue de Grendelbruch.

Vous trouverez ci-dessous un tracé précis de ce chemin :

Dans la mesure où ce chemin est en partie situé sur le territoire de votre commune et constitue un chemin rural au sens de l'article L 161-1 du code rural (*Les chemins ruraux sont les chemins appartenant aux communes, affectés à l'usage du public, qui n'ont pas été classés comme voies communales. Ils font partie du domaine privé de la commune*), nous sollicitons votre autorisation pour cette opération d'entretien, conformément L 161-5 du code rural dispose « *l'autorité municipale est chargée de la police et de la conservation des chemins ruraux* ».

Je vous précise :

- que notre association est assurée pour ce type d'actions,
- que notre intervention se limitera à un nettoyage et une remise en état du chemin avec ramassage de déchets, dégagement des branchages/troncs qui encombrant le chemin, réfection des parties très érodées,
- qu'en aucun cas, il ne s'agit de modifier le tracé existant ou d'y ajouter des aménagements, obstacles, agrès...

Aussi, je vous serai reconnaissant de me confirmer, au besoin par un simple e-mail à l'adresse en en-tête, que rien ne s'oppose à ce que nous déployons cette action d'entretien à la date indiquée ci-dessus.

Si vous deviez avoir connaissance de ce que ce chemin traverse des parcelles privées, je vous remercie de me l'indiquer et, dans la mesure du possible, de me transmettre les coordonnées du/des propriétaire(s) concerné(s).

Pour information les parcelles traversées par l'itinéraire sur votre banc communal sont :

- 000 14 5
- 000 14 3

Pour information, un courrier similaire a été envoyé à la commune de Muhlbach-sur-Bruche.

Je reste bien sûr à votre disposition pour toute précision et vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments distingués.



Ludovic Lechner  
Président, Xtreme Bike Club

